

Réunion de présentation de la nouvelle convention aux Employeurs

Présentation :

- #1 - Du point de vue des Agents
- #2 - Du point de vue de l'Employeur

Qui sont AlterNative Courtage et Territoria Mutuelle ?

Qui est AlterNative Courtage ?

- Une spécialité **La protection sociale sur le secteur Public**
- Une équipe **12 spécialistes expérimentés**
- Trois couvertures **Complémentaire Santé
Complémentaire Prévoyance
Assurance statutaire**

1 300 Employeurs dont 13 Centres De Gestion de la FPT

La protection sociale au quotidien de **80 000 Agents**

Entreprise indépendante
de courtage en assurance,
implantée à Bourges (18)

L'interlocuteur privilégié
du CDG 35 et des Employeurs
sur toute la durée de la convention

-
Le courtier conseil des Agents
pour une information objective

-
Le pilotage/suivi technique

Qui est Territoria Mutuelle ?



- 1^{er} opérateur sur les conventions de participation, suite au décret 2011-1474
- Une mutuelle spécialisée dans la protection sociale des agents, de la fonction publique territoriale
- **2 000 contrats collectifs – 150 000 agents protégés**
- Une équipe de 125 collaborateurs, **accessibles et efficaces**
- La gestion complète de la convention de participation (adhésion, cotisations et prestations)

L'assurance du risque Prévoyance

-
La gestion complète du contrat
(adhésion, cotisations, indemnisations)

-
Le pilotage/suivi technique

1 – La Convention, du point de vue des Agents

Les points abordés :

1. Un rappel des droits statutaires
2. Les garanties
3. Les cotisations
4. Les modalités d'adhésion

Déroulé de l'intervention

- ➔ **1** Un rappel des droits statutaires
- 2** Les garanties
- 3** Les cotisations
- 4** Les modalités d'adhésion

Zoom sur ... l'incapacité temporaire de travail (1/2)

- **Pour les fonctionnaires relevant du régime spécial CNRACL :**

	Plein Traitement	Demi-Traitement
Maladie Ordinaire	3 mois	9 mois
Longue Maladie	1 an	2 ans
Longue Durée	3 ans	2 ans

Rappel :
Un accident de vie privée
est pris en charge par
l'employeur au titre de
l'incapacité

- **Pour les fonctionnaires relevant du régime général (< 28h hebdo) :**

	Plein Traitement	Demi-Traitement
Maladie Ordinaire	3 mois	9 mois
Grave Maladie	1 an	2 ans

Zoom sur ...

l'incapacité temporaire de travail (2/2)

- **Pour les agents contractuels de droit public :**

Un agent contractuel dépend du régime général de la Sécurité Sociale. Il perçoit des indemnités journalières pour maladie non professionnelle *(si au moins 150 heures travaillées au cours des 3 derniers mois civils précédant l'arrêt)*

Et, en fonction de son ancienneté chez son employeur public, il bénéficie pendant une certaine durée, du maintien de son plein ou demi-traitement *(avec déduction des IJ éventuellement perçues)*

	Ancienneté	Plein Traitement	Demi-Traitement
Maladie Ordinaire	Moins de 4 mois	-	-
	4 mois à 2 ans	1 mois	1 mois
	2 ans à 3 ans	2 mois	2 mois
	Plus de 3 ans	3 mois	3 mois
Grave Maladie	Plus de 3 ans	1 an	2 ans

Zoom sur ... le capital décès statutaire

Un capital décès est versé par l'Employeur (ou la Sécurité Sociale) selon des modalités très encadrées.

Pour les agents fonctionnaires, le capital décès est réparti entre les ayants droit :

- 1/3 au conjoint ni séparé de corps, ni divorcé du fonctionnaire ou au partenaire d'un PACS non dissous et conclu plus de deux ans avant le décès
- 2/3 répartis à parts égales entre les enfants de moins de 21 ans au jour du décès ou infirmes, et non imposable sur le revenu.
- A défaut, le capital est versé aux ascendants à la charge du fonctionnaire au moment de son décès, et non imposables sur le revenu.

Capital décès statutaire 2022 suivant les décrets n°2021-176 du 17/02/21 et n° 2021-1860 du 27/12/21 :

- Agents fonctionnaires : capital correspondant à la dernière année de rémunération + indemnités accessoires
- Agents contractuels : capital correspondant aux 12 derniers mois d'émoluments bruts avant le décès déduit du capital décès versé par la sécurité sociale (3 738 €)

Déroulé de l'intervention

1 Un rappel des droits statutaires

➔ 2 Les garanties

3 Les cotisations

4 Les modalités d'adhésion

Les garanties proposées (1/2)

- **Des Garanties Obligatoires :**

Dès le 1^{er} jour de mon adhésion, je suis a minima couvert pour les garanties de base suivantes



COTISATIONS GARANTIES OBLIGATOIRES		
Assiette de cotisation: Traitement indiciaire + NBI + régime indemnitaire bruts		
Prestations	Nature	Plafond d'indemnisation
Incapacité temporaire de travail (demi-traitement)	Indemnités journalières	90 % du traitement indiciaire, de la NBI et du RI nets
Invalidité permanente	Rente	90 % du traitement indiciaire et de la NBI nets
Capital décès - PTIA	Capital	25 % du revenu annuel brut

NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire • RI : Régime Indemnitaire [ensemble des primes et indemnités, hors Prime de Fin d'Année (PFA), prime de vacances et Complément Indemnitaire Annuel (CIA)]

Les garanties proposées (2/2)

- **Des Renforts Facultatifs :**

Je peux améliorer ma couverture de base, si je le souhaite



COTISATIONS RENFORTS FACULTATIFS DE GARANTIES OBLIGATOIRES

Assiette de cotisation : Traitement indiciaire + NBI + régime indemnitaire bruts

Prestations	Nature	Plafond d'indemnisation
Incapacité temporaire de travail	Indemnités journalières	Complément à 90 % du RI net en période à plein traitement des CLM, CLD, CGM
Invalidité permanente	Rente	Complément à 90 % du RI net
Capital décès - PTIA	Capital	Capital supplémentaire de 75 % du revenu annuel brut

- **Une Garantie Facultative :**

Je suis un agent CNRACL ?
Je peux compléter ma couverture avec la garantie suivante, si je le souhaite



COTISATION GARANTIE FACULTATIVE

Assiette de cotisation : Traitement indiciaire + NBI + régime indemnitaire bruts

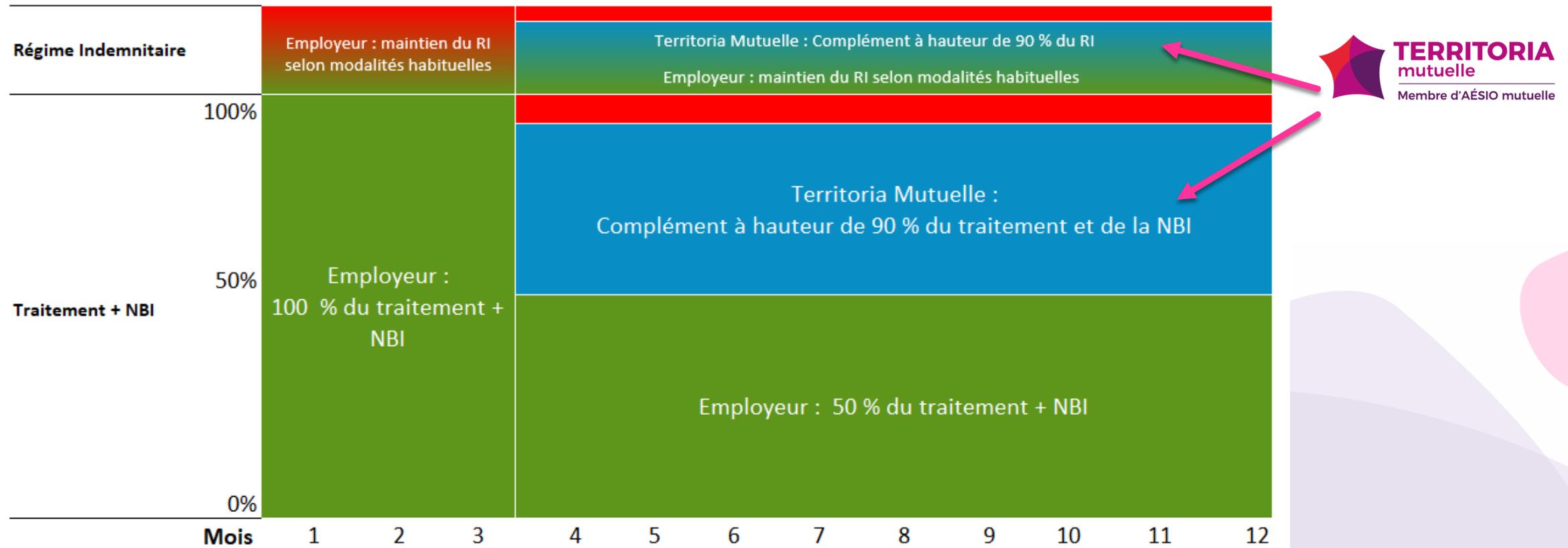
Prestations	Nature	Plafond d'indemnisation
Perte de retraite suite à invalidité	Capital	Capital de 50 % du PASS

PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (43 992€ en 2023)

CLM : Congé Longue Maladie • CLD : Congé maladie de Longue Durée • CGM : Congé Grave Maladie

L'incapacité avec la protection Territoria Mutuelle (1/4)

- Exemple pour un agent titulaire ou stagiaire CNRACL en **Maladie Ordinaire**

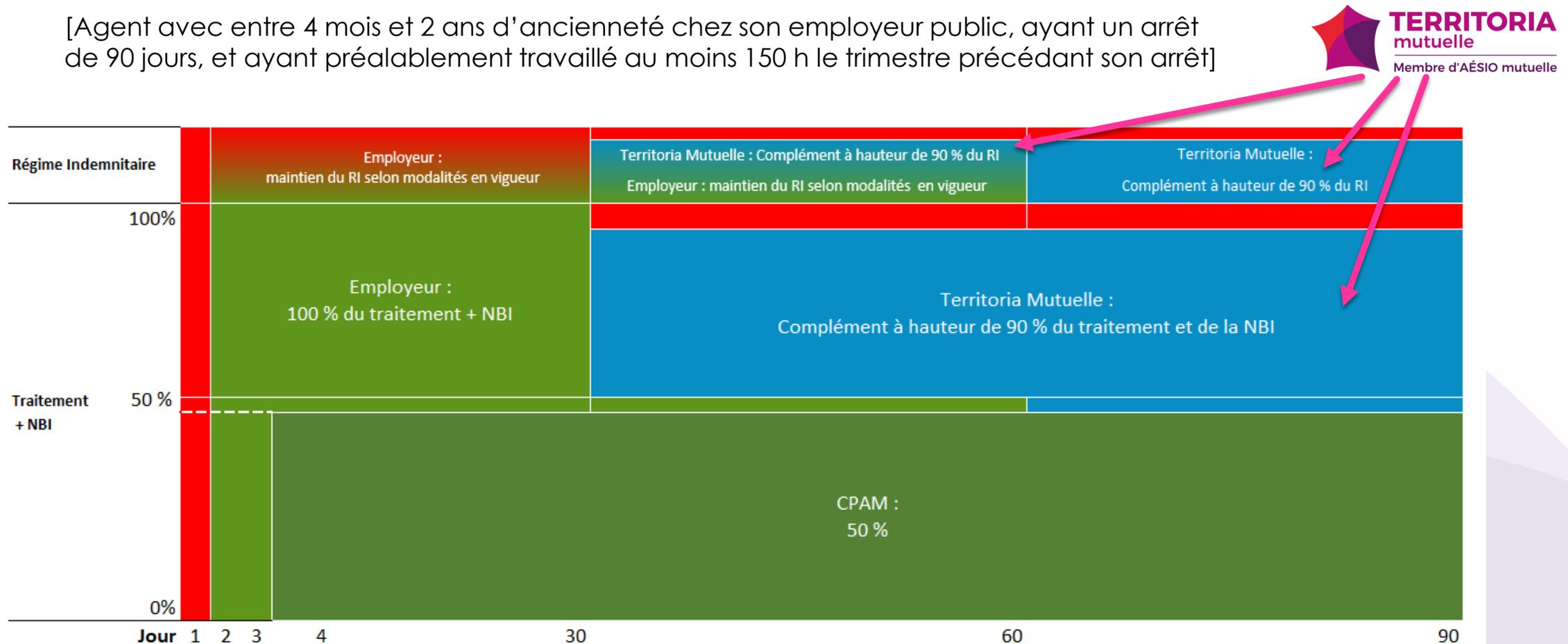


Les 3 mois sont calculés sur une année glissante (absences sur les 12 derniers mois)

L'incapacité avec la protection Territoria Mutuelle (2/4)

- Exemple pour les contractuels de droit public en **Maladie Ordinaire**

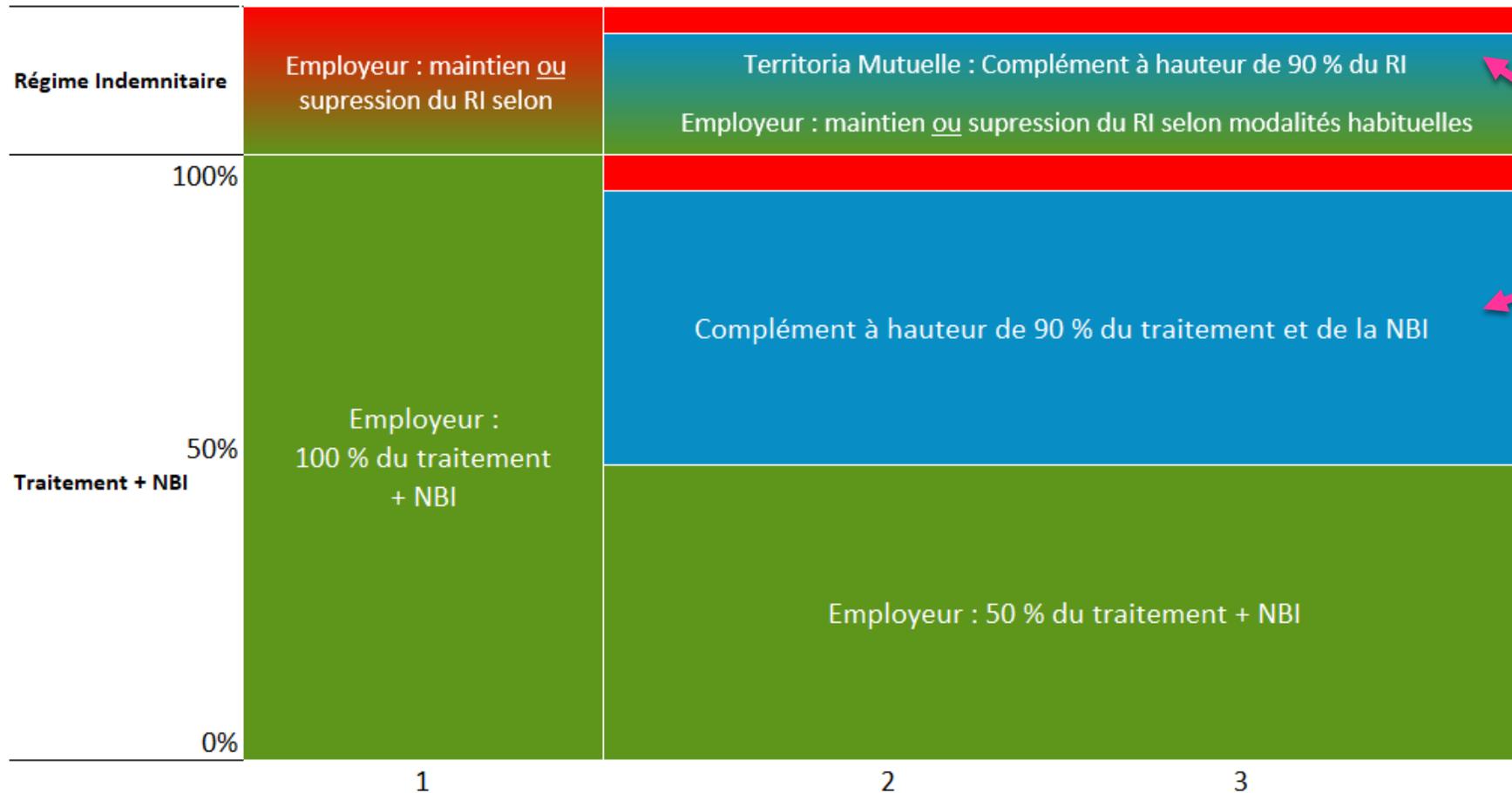
[Agent avec entre 4 mois et 2 ans d'ancienneté chez son employeur public, ayant un arrêt de 90 jours, et ayant préalablement travaillé au moins 150 h le trimestre précédant son arrêt]



L'incapacité avec la protection Territoria Mutuelle (3/4)

SANS le renfort facultatif sur l'Incapacité

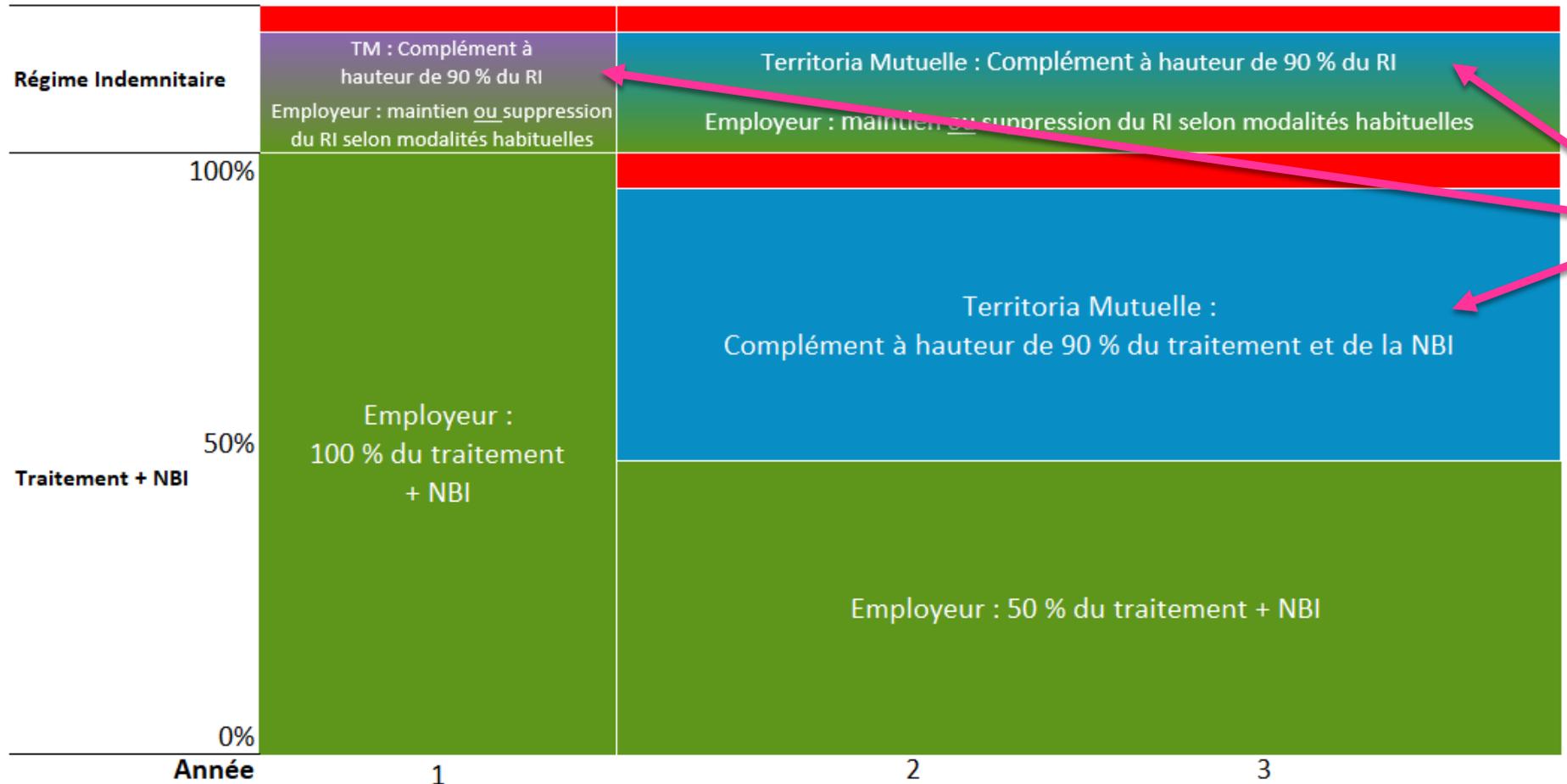
- Exemple pour un agent titulaire ou stagiaire CNRACL en **Longue Maladie**



L'incapacité avec la protection Territoria Mutuelle (4/4)

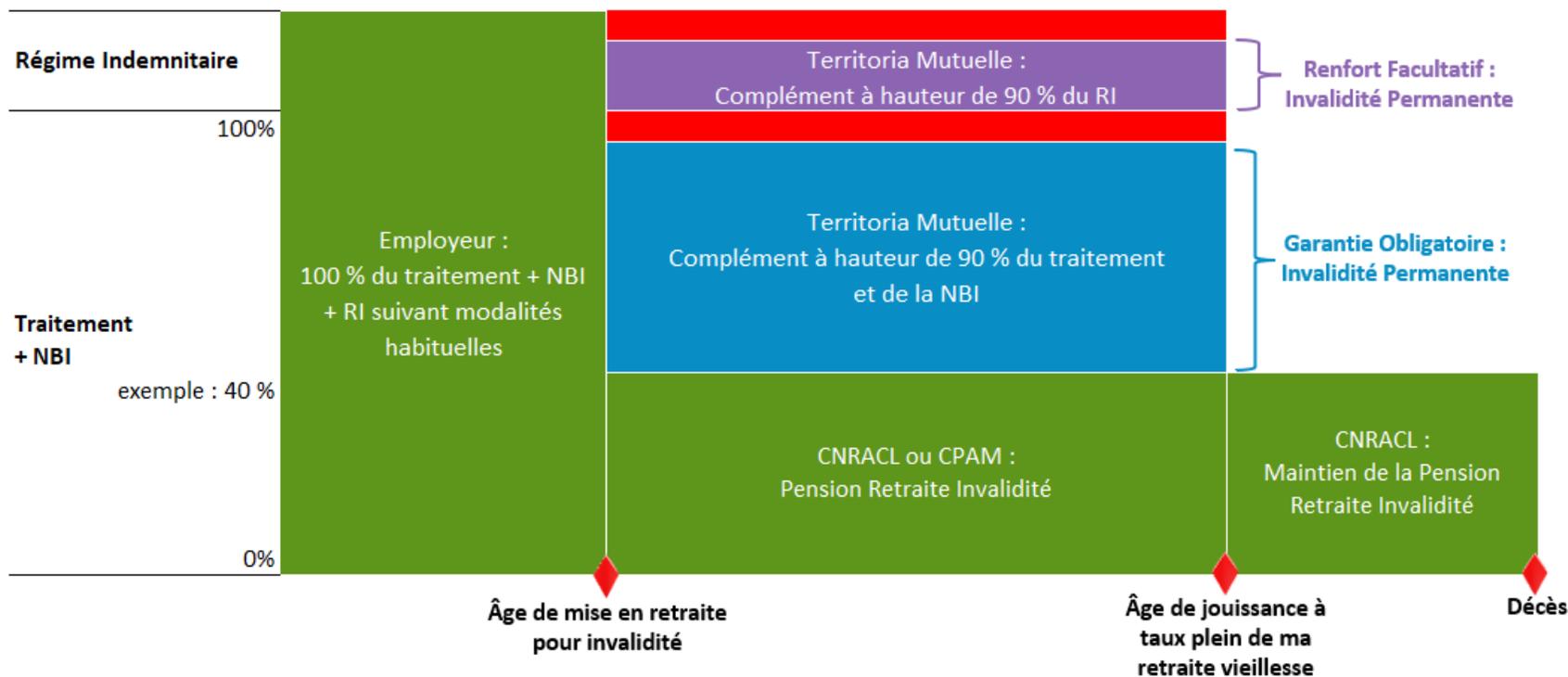
AVEC le renfort facultatif sur l'Incapacité

- Exemple pour un agent titulaire ou stagiaire CNRACL en **Longue Maladie**



L'invalidité et la perte de retraite, avec la protection Territoria Mutuelle

● L'Invalidité Permanente



● La Perte de Retraite suite à Invalidité

Je suis agent CNRACL, Cette option, permet de limiter l'impact de la perte de retraite, si ma carrière devait être interrompue par une mise en retraite pour invalidité permanente.

A l'âge de jouissance à taux plein de ma retraite vieillesse, Territoria Mutuelle me verse un capital, égal à 50 % du PASS en vigueur.

Un capital de
21 996 EUR^(*)

^(*) = base PASS 2023

Le Capital Décès - PTIA avec la protection Territoria Mutuelle

● Capital décès - PTIA

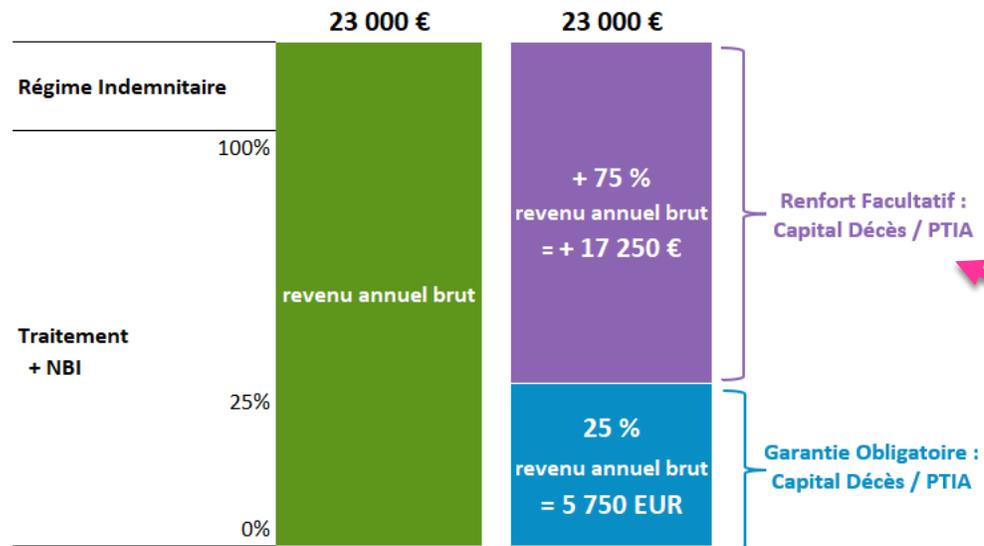
Montant du capital : 25 % du revenu annuel brut (TB + NBI + RI)

+



RENFORT FACULTATIF

Un capital décès (ou PTIA) supplémentaire représentant 75 % de mon revenu annuel brut (TB, NBI et RI).



2 atouts supplémentaires :

- Un capital décès versé de façon certaine
- La possibilité de désigner soi-même les bénéficiaires du capital décès



Exemple :

Un agent perçoit (traitement + primes) 23 000 €/an brut, soit 1 917 €/mois brut

Déroulé de l'intervention

1 Un rappel des droits statutaires

2 Les garanties

➔ 3 Les cotisations

4 Les modalités d'adhésion

Les taux de cotisations : Garanties Obligatoires

Avec ce dispositif
je perçois la participation financière
de mon Employeur :

xx € / mois

- **Les Garanties Obligatoires :**

Dès le 1^{er} jour de mon adhésion,
je suis a minima couvert
pour les garanties de base suivantes



La révision des taux
est **encadrée et plafonnée**
sur toute la durée du contrat

COTISATIONS GARANTIES OBLIGATOIRES

Assiette de cotisation : Traitement indiciaire + NBI + régime indemnitaire bruts

Prestations	Nature	Plafond d'indemnisation	Taux de cotisation TTC
Incapacité temporaire de travail (demi-traitement)	Indemnités journalières	90 % du traitement indiciaire, de la NBI et du RI nets	1,60 %
Invalidité permanente	Rente	90 % du traitement indiciaire et de la NBI nets	
Capital décès - PTIA	Capital	25 % du revenu annuel brut	

NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire • RI : Régime Indemnitaire [ensemble des primes et indemnités, hors Prime de Fin d'Année (PFA), prime de vacances et Complément Indemnitaire Annuel (CIA)]

Les taux de cotisations : Renforts Facultatifs & Garantie Facultative

- **Des Renforts Facultatifs :**

Je peux améliorer ma couverture de base, si je le souhaite



COTISATIONS RENFORTS FACULTATIFS DE GARANTIES OBLIGATOIRES			JE PEUX COMPLÉTER MON ADHÉSION AVEC TOUT OU PARTIE DES RENFORTS FACULTATIFS CI-DESSOUS <input type="checkbox"/>
Assiette de cotisation: Traitement indiciaire + NBI + régime indemnitaire bruts			
Prestations	Nature	Plafond d'indemnisation	Taux de cotisation TTC
Incapacité temporaire de travail	Indemnités journalières	Complément à 90 % du RI net en période à plein traitement des CLM, CLD, CGM	+0,08 %
Invalidité permanente	Rente	Complément à 90 % du RI net	+0,12 %
Capital décès - PTIA	Capital	Capital supplémentaire de 75 % du revenu annuel brut	+0,23 %

- **Une Garantie facultative :**

Je suis un agent CNRACL ?
Je peux compléter ma couverture avec la garantie suivante, si je le souhaite



COTISATION GARANTIE FACULTATIVE			
Assiette de cotisation: Traitement indiciaire + NBI + régime indemnitaire bruts			
Prestations	Nature	Plafond d'indemnisation	Taux de cotisation TTC
Perte de retraite suite à invalidité	Capital	Capital de 50 % du PASS	+0,71 %

La clause d'encadrement tarifaire

- Le CDG a négocié une clause d'encadrement de l'évolution des taux de cotisation, valable sur toute la durée du marché.

Année	Ratio P/C net de frais (Prestations / Cotisations HT)	Taux de majoration
2024	/	0 %
2025	/	2,5 %
2026	/	2,5 %
2027 et suivantes	P/C < 100 %	0 %
	P/C < 110 %	5 %
	P/C < 120 %	8 %
	P/C < 130 %	10 %
	P/C > 130 %	12 %

Le P/C s'apprécie sur la base du compte de résultat cumulé depuis la date d'effet du contrat

Déroulé de l'intervention

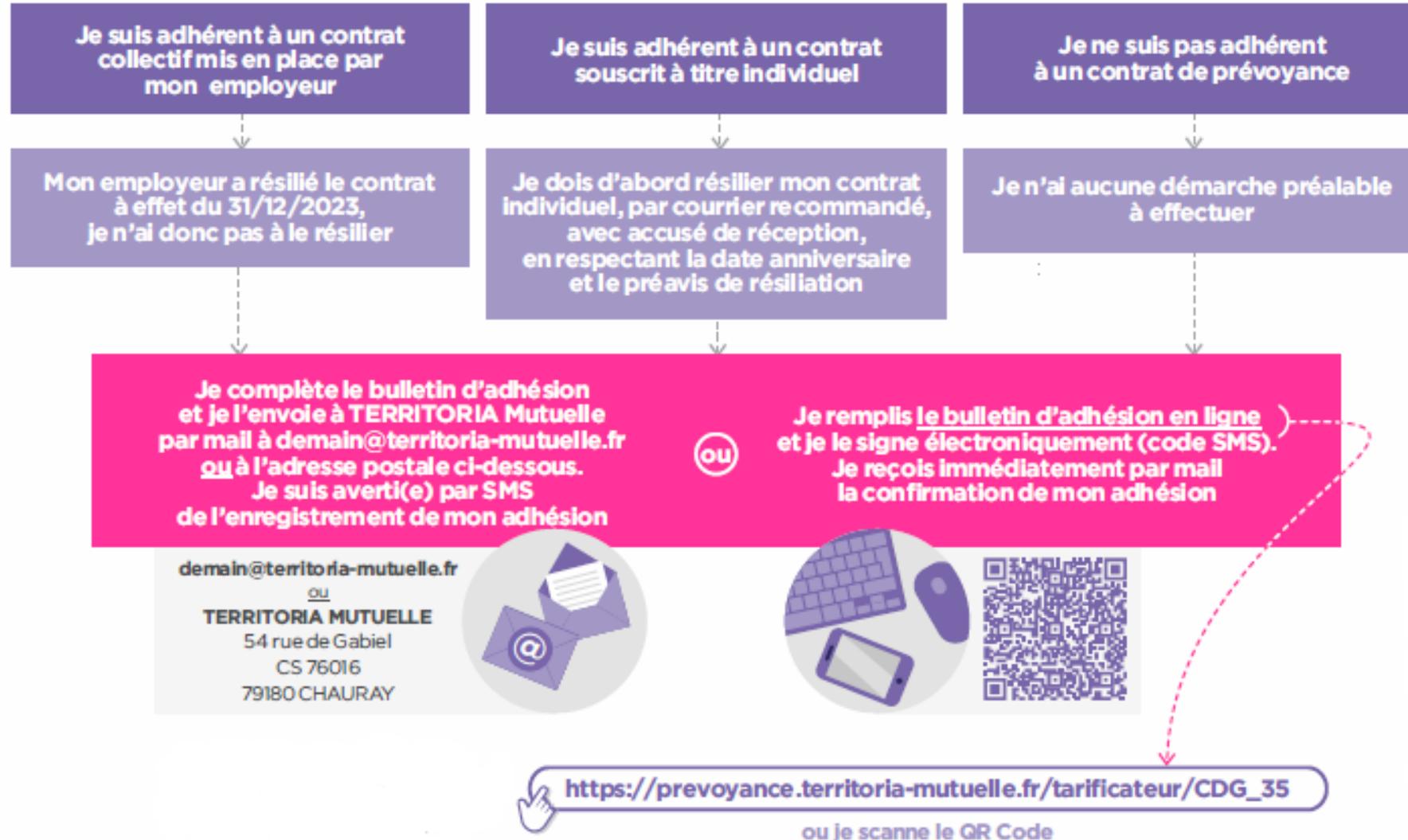
1 Un rappel des droits statutaires

2 Les garanties

3 Les cotisations

➔ 4 Les modalités d'adhésion

Les adhésions (1/2)

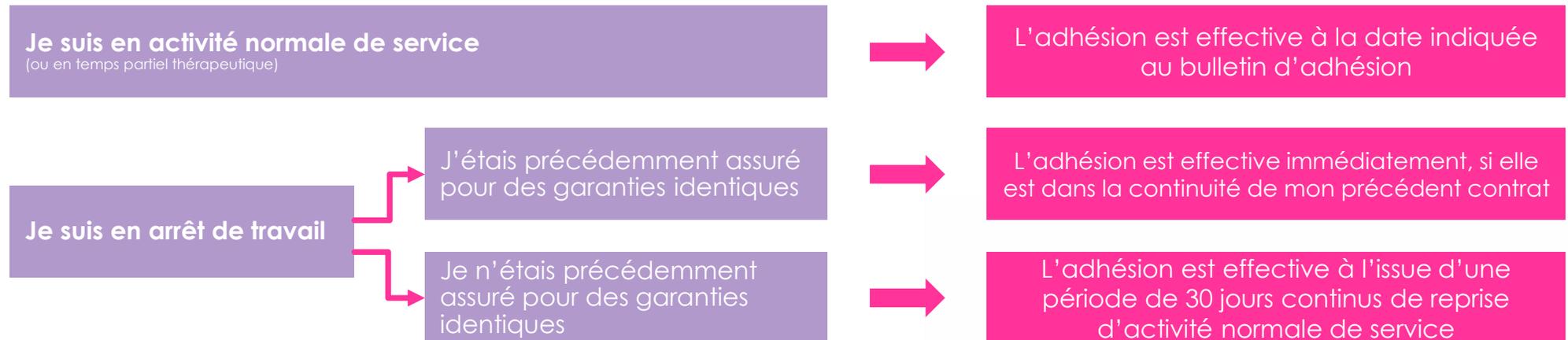


Les adhésions (2/2)

**Adhésion
SANS
Questionnaire
Médical**

Pour les agents présents à l'effectif au 1^{er} janvier 2024 :

- **Et demandant leur adhésion avec une prise d'effet au plus tard en juin 2024 :**



- **Et demandant leur adhésion ou l'ajout d'options avec une prise d'effet au-delà de juin 2024 :**



Application d'un délai de stage de 6 mois



C'est-à-dire :

**« je règle mes cotisations pendant 6 mois
mais ne commence à être couvert qu'à l'issue de ces 6 mois »**
(sauf pour la garantie Capital Décès-PTIA)

Pour finir ...

Je souhaite adhérer en ligne ou faire une simulation de tarif ?

Je clique sur le lien ou je recopie
l'adresse dans mon navigateur.

https://prevoyance.territoria-mutuelle.fr/tarificateur/CDG_35

ou je scanne le QR Code



PAR MAIL :
contact@alternative-courtage.fr

PAR TÉLÉPHONE :
09 72 57 67 36
(NUMÉRO NON SURTAXÉ)

Je contacte
AlterNative Courtage

Merci
de votre attention



#2 - La Convention, du point de vue des Employeurs

Les points abordés :

1. L'adhésion Employeur à la convention
2. La gestion du contrat
3. Les points de contacts Employeurs

Déroulé de l'intervention

- ➔ **1** L'adhésion Employeur à la convention
- 2** La gestion du contrat
- 3** Les points de contacts Employeurs

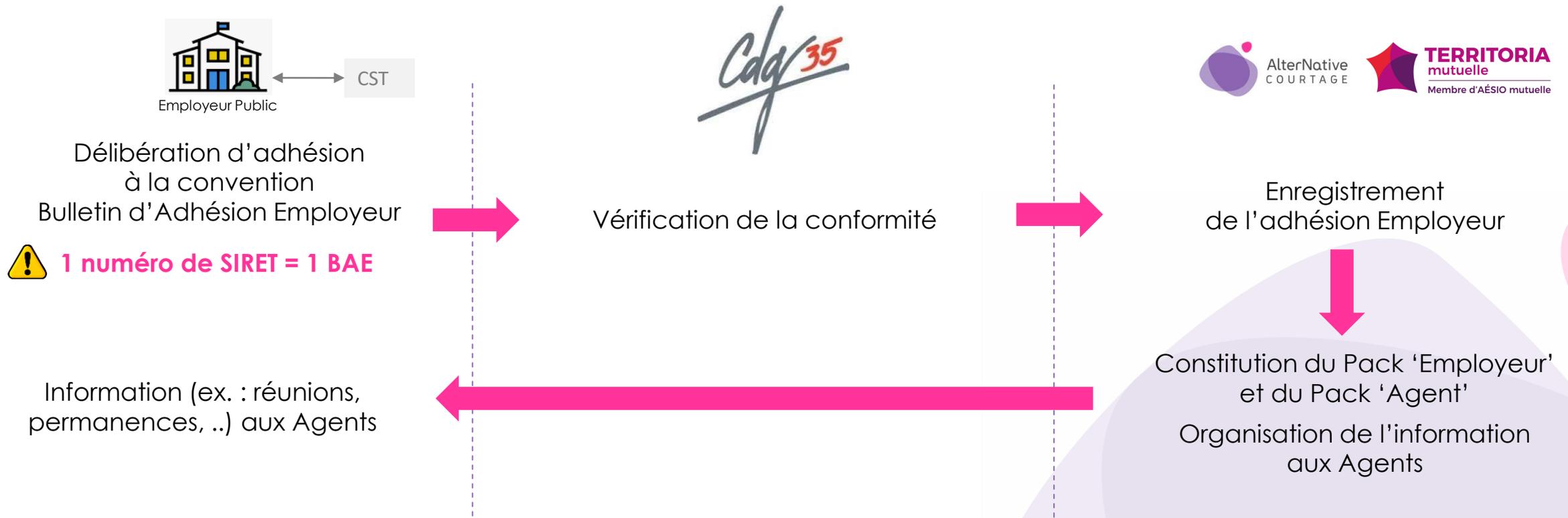
Comment Adhérer ? (1/2)

Prochains CST du CDG 35 :

6 septembre (saisine avant le 16 août)

19 octobre (saisine avant le 26 septembre)

POUR LES EMPLOYEURS AYANT FOURNI LEURS STATISTIQUES D'ABSENTEISME AU CDG 35 PREALABLEMENT A LA CONSULTATION (265 EMPLOYEURS)



NB : Prise d'effet de l'adhésion Employeur : au plus tôt 1^{er} janvier 2024 ; puis possible en cours d'année (1^{er} du mois)

Comment Adhérer ? (2/2)

POUR LES EMPLOYEURS N'AYANT PAS FOURNI LEURS STATISTIQUES D'ABSENTEISME AU CDG 35 PREALABLEMENT A LA CONSULTATION



Statistiques d'absentéisme
(selon le formalisme
demandé par le CDG)



Vérification de la conformité



Analyse des statistiques

Adhésion
aux conditions
standards

Adhésion
à des conditions
spécifiques

Prise de décision par rapport à
l'accord transmis

ACCORD



Adhésion selon modalités décrites
diapositive précédente



Déroulé de l'intervention

1 L'adhésion Employeur à la convention

➔ 2 La gestion du contrat

3 Les points de contacts Employeurs

La gestion du contrat

Pour chaque Employeur, l'accès au portail Employeur, dédié à la gestion au suivi du contrat :

Les adhésions :

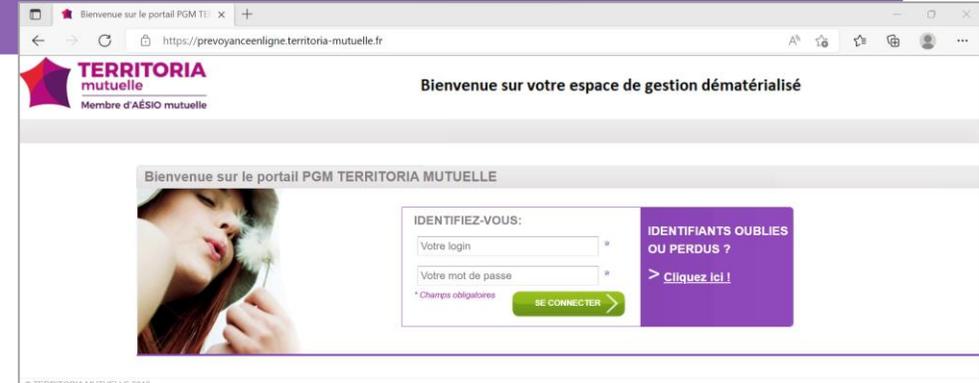
- Suivre des enregistrements des bulletins
- Visualiser les adhésions des agents

Les cotisations :

- Télécharger le fichier de précompte sur salaire

Les indemnisations :

- Ouvrir un dossier de demande d'indemnisation
- Suivre les indemnisations en cours



Fin 2023 :

Pour les Employeurs adhérents
Webinaires de formation
au portail Employeurs

Déroulé de l'intervention

1 L'adhésion Employeur à la convention

2 La gestion du contrat

➔ 3 Les points de contacts Employeurs

Pour finir ...

Je suis Employeur.

Pour contacter
AlterNative Courtage :

Patricia PARÉ, Cédric TUIZAT
et l'équipe AlterNative Courtage

VieDuContrat@alternative-courtage.fr

09 72 22 57 81 *Appel non surtaxé*



**Merci
de votre attention**